

Programme de réparations d'urgence – Dans les réserves - PRU



Qu'est-ce que le Programme de réparations d'urgence (PRU) - Dans les réserves?

Le PRU dans les réserves offre une aide financière afin d'aider les ménages à faible revenu à effectuer des travaux de réparation urgents qui sont nécessaires pour qu'ils puissent continuer à vivre dans leur logement en toute sécurité.

Qui est admissible?

L'aide financière est offerte aux Premières Nations ou à des membres de Premières Nations dans les réserves dont les revenus sont égaux ou inférieurs aux seuils fixés.

Travaux de réparation admissibles

Seules les réparations urgentes requises pour rendre une maison sécuritaire sont admissibles.

Exemples :

- installations de chauffage
- cheminées
- portes et fenêtres
- fondations
- toits, murs, planchers et plafonds

- conduits et grilles de ventilation
- plomberie
- installations électriques.

IMPORTANT : Toute réparation effectuée avant l'approbation de la demande n'est pas admissible.

Quelle aide est disponible?

L'aide est accordée sous la forme d'une contribution qui n'a pas à être remboursée. Le montant maximal de la contribution s'élève à 20 000 dollars* par logement.

**Pour les régions nordiques et éloignées, le montant total maximal peut être augmenté de 25 %.*

Où puis-je obtenir d'autres renseignements?

Communiquez avec votre conseiller de la SCHL ou le bureau de la SCHL de la région. Vous pouvez également communiquer avec la SCHL au 1-800-668-2642.

D'autres programmes de la SCHL sont offerts dans les réserves pour réparer un logement inférieur aux normes, apporter des modifications pour améliorer l'accessibilité et réaliser des adaptations pour les personnes handicapées et les aînés.

Suivez-nous



schl.ca